

STRATÉGIE CANADIENNE EN MATIÈRE DE FEUX DE FORÊT DÉCLARATION



NOS OBJECTIFS

Les objectifs ci-dessous, représentant des perspectives sociales, écologiques et économiques, constituent une partie importante de notre vision :

Collectivités dynamiques et responsabilisation du public

La responsabilité de développer des collectivités dynamiques et un public responsabilisé relève à la fois des individus, des collectivités, des industries et des gouvernements, par le biais d'un ensemble d'initiatives s'inscrivant dans un cadre de gestion du risque.

Écosystèmes forestiers sains et productifs

Des politiques intégrées de gestion du territoire et des forêts et des pratiques tenant compte des aspects biologiques, écologiques et physiques des feux de forêt, comme l'utilisation de brûlages dirigés, de feux naturels et d'autres traitements, maintiendront ou amélioreront la biodiversité, l'intégrité écologique et la productivité des écosystèmes forestiers.

Méthodes de travail modernes

Tous les intervenants concernés mettront en commun leur expertise et leurs ressources s'inscrivant dans une culture d'amélioration continue, fondée sur les principes de l'analyse et de la gestion du risque, sur la science et la technologie. Un tel échange sera facilité par des partenariats efficaces, des ententes innovatrices entre les organisations et aura pour résultat des méthodes de travail économiquement efficaces favorisant l'amélioration continue, l'élaboration de politiques innovatrices et le maintien d'un état de préparation et d'une capacité de réponse se situant à l'avant-garde en matière de feux de forêt (en termes de personnel et de matériel).

NOS PRINCIPES

Nous convenons des principes suivants :

- La sécurité du public — y compris celle des sapeurs-pompiers — est primordiale.
- Le feu est un processus écologique essentiel qui contribue à la productivité, à la santé et à la biodiversité des forêts.
- Les feux de forêt indésirables peuvent avoir un impact négatif important sur la sécurité du public (notamment des risques pour la sécurité, la santé et la vie des personnes), les immeubles, les ressources (dont le bois), les services (notamment les loisirs et le tourisme) et d'autres valeurs non commerciales. La responsabilité de réduire les risques de feux de forêt est partagée par tous : les individus, les collectivités, le secteur privé et les gouvernements, selon leurs mandats et l'autorité compétente.
- La gestion des feux de forêt, y compris l'utilisation du feu comme outil, fait partie intégrante de la gestion du territoire et des ressources.
- Les approches de la gestion du risque, comprenant une répartition appropriée de mesures de prévention, de préparation, d'intervention et de rétablissement, sont nécessaires à la gestion des feux de forêt.
- La coopération interagences et intergouvernementales ainsi que des normes techniques communes à l'ensemble du pays améliorent l'efficacité et l'efficience de la gestion des feux de forêt.
- Innovation et évaluation sont essentielles à l'amélioration continue des politiques et des pratiques de gestion des feux de forêt partout au Canada.
- Les gouvernements et le secteur privé ont la responsabilité de la gestion des feux de forêt sur leurs territoires respectifs, ce que la Stratégie canadienne en matière de feux de forêt respectera. Cette stratégie respectera également, par le biais d'ententes multilatérales ou bilatérales, les compétences de chaque gouvernement ainsi que leurs politiques, lois, règlements et leurs besoins de mise en œuvre.

SÉCURITÉ DU PUBLIC ET PROTECTION DES RESSOURCES DE NOS MILIEUX NATURELS

Les milieux naturels du Canada comprennent 402 millions d'hectares de forêts, ainsi que de nombreux hectares de prairies, de toundra, de prairies alpines et de territoires sauvages. Ces milieux naturels font partie intégrante de notre environnement, de notre économie, de nos traditions et de notre histoire; ils ont un rôle crucial à jouer dans notre capacité de réaliser nos aspirations en tant que société. Lorsqu'un incendie survient, ces mêmes territoires, qui procurent des possibilités d'emplois, de récréation et un environnement naturel, deviennent une menace pour les Canadiens et leurs avoirs. Les feux de forêt sont les plus fréquents et les plus onéreux de tous les désastres naturels au Canada. Ils peuvent coûter jusqu'à un milliard de dollars par an assumé surtout par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Les coûts et les impacts de ces incendies continueront de croître, étant donné l'augmentation de l'utilisation de ces territoires, et des pressions qu'ils subissent, ainsi que les changements climatiques et météorologiques. Il est particulièrement urgent de relever le défi lorsque des résidences, des investissements et des économies sont touchés par de graves conflagrations. Pour répondre à cette préoccupation croissante des Canadiens, une nouvelle approche est nécessaire — s'attaquer aux causes fondamentales ainsi qu'aux facteurs de risque des feux de forêt.

En septembre 2004, le Conseil canadien des ministres des Forêts a convenu d'un plan d'action visant à renouveler la gestion des feux de forêt et la protection des personnes et des ressources au Canada. S'appuyant sur cette entente, la présente déclaration se veut l'expression de l'engagement des ministres à améliorer la sécurité des Canadiens et de leurs investissements et à protéger les ressources des milieux naturels contre les incendies.

Les succès passés et la force du Canada à faire face aux feux en milieux naturels sont le résultat d'un niveau élevé de collaboration entre les gouvernements, en termes de recherche, de développement, d'expertise et de ressources, dès que le besoin s'en fait sentir. Cette déclaration s'appuie sur cette importante valeur canadienne et veut la renforcer face aux défis et aux demandes croissants. Les gouvernements ont consenti des investissements considérables en matière de gestion de feux de forêt depuis de nombreuses décennies. Les ministres s'entendent pour dire que de nouveaux investissements seront nécessaires mais ils sont également conscients que l'argent seul ne suffira pas.

NOTRE VISION

*Innovation stratégique pour protéger les Canadiens,
leurs collectivités, leurs ressources et leur environnement*

Notre vision veut amener les gouvernements à travailler ensemble pour répondre aux enjeux stratégiques nouveaux liés aux feux de forêt en faisant appel aux méthodes les plus efficaces et efficaces de chacun.

NOTRE ENGAGEMENT À AGIR

Nous nous engageons à appliquer nos connaissances et notre expertise à la réalisation de notre vision dans les importants domaines suivants :

Initiative canadienne « Intelli-feu »

Des produits et activités Intelli-feu doivent être mis au point et implantés afin d'améliorer la prévention, la préparation, l'intervention et le rétablissement dans les collectivités canadiennes et pour les résidents des zones périurbaines. Ces produits et activités aideront les Canadiens à mieux comprendre les risques, les mesures de prévention, le besoin d'améliorer la formation et la capacité d'intervention, l'utilisation d'équipements et de techniques modernes et la diffusion des renseignements nécessaires lors des feux de forêt.

Préparation et capacité d'intervention face aux feux de forêt

Les agences fédérales, provinciales et territoriales concernées par les feux doivent faire face à des défis croissants, particulièrement dans les zones périurbaines. Pour ce faire, il leur faudra partager connaissances, normes, formation et ressources tout en améliorant leur capacité et leurs infrastructures dans des domaines comme le matériel, l'aviation et la technologie.

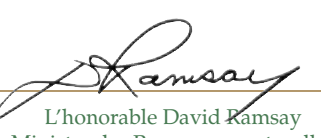
Information du public et politique

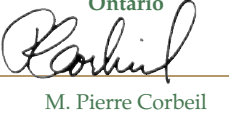
Le feu est une perturbation naturelle importante dans les territoires sauvages au Canada. Il existe un besoin important de mieux informer les citoyens du rôle du feu et des risques encourus pour leur personne et leurs biens. Des politiques doivent être développées pour étudier et gérer ces risques dans la mesure du possible. Ces politiques doivent être adaptées à l'évolution de notre compréhension des risques des feux de forêt et à l'augmentation de ces risques liés aux changements climatiques.


Innovation

Le Canada est reconnu pour ses solutions innovatrices à des problèmes difficiles, comme les systèmes d'aide aux décisions stratégiques et opérationnelles en matière de feux de forêt. Les dimensions complexes du défi que posent les feux de forêt, y compris les aspects sociologiques, économiques et biophysiques, offrent des occasions importantes d'innovation incluant l'amélioration des systèmes existants.

Nous, ministres canadiens responsables, endossons cette Déclaration et nous engageons au nom de tous les Canadiens à en appuyer l'esprit et l'intention.


L'honorable David Ramsay
Ministre des Ressources naturelles
Ontario


M. Pierre Corbeil
Ministre des Ressources naturelles et de la Faune
Québec


M. Benoît Pelletier
Ministre responsable des Affaires intergouvernementales
canadiennes, de la Francophonie canadienne, de l'Accord sur le
commerce intérieur, de la Réforme des institutions démocratiques et
de l'Accès à l'information
Québec


L'honorable Richard Hurlburt
Ministre des Ressources naturelles
Nouvelle-Écosse


L'honorable Keith Ashfield
Ministre des Ressources naturelles
Nouveau-Brunswick


L'honorable Stan Struthers
Ministre de la Conservation
Manitoba


L'honorable John McCallum
Ministre suppléant des Ressources naturelles
Canada


L'honorable Rich Coleman
Ministre des Forêts et des Parcs
Colombie-Britannique


L'honorable James W. Ballem
Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et des Forêts
Île-du-Prince-Édouard


L'honorable David Forbes
Ministre de l'Environnement
Saskatchewan


L'honorable David C. Coutts
Ministre du Développement durable des ressources
Alberta


L'honorable Edward J. Byrne
Ministre des Ressources naturelles
Terre-Neuve et Labrador


L'honorable Thomas W. Marshall
Ministre des Affaires intergouvernementales
Terre-Neuve et Labrador


L'honorable J. Michael Miltenberger
Ministre de l'Environnement et des Ressources
Territoires du Nord-Ouest


L'honorable Glenn Hart
Ministre Services aux collectivités
Voirie et travaux publics
Yukon


L'honorable Olayuk Akesuk
Ministre de l'Environnement
Nunavut

SASKATOON, SASKATCHEWAN, 2005